Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-060_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 060/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : ….....….....4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 avril 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed, LERAY Catherine, LE COUVIOUR Mélanie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul, LERAY Catherine à CHEVALIER Annie, LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BRUNET Béatrice à GUEGUEN Marie.

Secrétaire de séance : BONNERUE Linda a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Biodiversité – Lutte contre les frelons asiatiques – Désignation de référents.

Considérant que depuis plusieurs années déjà, le frelon asiatique est une espèce nuisible qui continue de proliférer sur le territoire communautaire, comme départemental. L'espèce ayant un impact de santé publique, Montfort Communauté organise depuis 2015, la lutte contre le frelon asiatique sur son territoire en partenariat avec les communes, la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) et les entreprises de destructions référencées par la FGDON 35 elle-même.

Par une délibération n°077/2023 du 11 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé les termes des conventions détaillées ci-dessous :

- Une convention entre Montfort Communauté et la FGDON 35 permettant d'organiser la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire. La FGDON 35 s'engage notamment à fournir à la collectivité un bilan du suivi de la destruction des nids tous les mois afin que l'EPCI puisse valider la facturation aux communes ;
- Une convention entre Montfort Communauté et ses communes membres s'accordant sur le principe de financement intégral par les communes elles-mêmes ;
- Huit conventions entre chacune des communes et HYNERA Environnement, unique entreprise conventionnée pour laquelle les communes prendront en charge la facturation de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-060_2026-DE

Ces conventions se poursuivent jusqu'en 2027.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le projet de territoire de Montfort Communauté,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CC/2023/22 du conseil communautaire de Montfort Communauté, en date du 02 mars 2023, relative à l'approbation du PCAET par le conseil communautaire,
Vu la délibération n° 077/2023 du Conseil Municipal de Breteil, en date du 11 septembre 2023, relative à la convention pour la lutte contre les frelons asiatiques,
Considérant que le frelon asiatique est une espèce invasive avec un fort impact sur l'environnement et la santé publique,
Considérant que l'organisation d'une lutte collective contre le frelon asiatique est nécessaire sur le territoire de Montfort Communauté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de :

- valider la nomination de référents communaux pour la gestion des chenilles processionnaires,
- nommer en référent élu : **Ahmed AIDOUD**
- nommer en référent technique : **Hervé BRINDEJONC**, référent d'activité espaces verts,
- autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des actes correspondants.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

La secrétaire de séance,
Linda BONNERUE

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE